

ARRETE DU MAIRE AR_46_2024

LIVRAISON BETON RUE MONTESQUIOU - JEUDI 27 JUIN 2024

Le Maire de Maupertuis,

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 ;

Considérant la demande de Monsieur SEHILI Kalil sis 8 place de l'Eglise - 77120 MAUPERTHUIS concernant la livraison d'une toupie béton le jeudi 27 juin 2024 par la société BETON BRIARD ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer momentanément la circulation dans un but de sécurité publique ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1:

La société BETON BRIARD est autorisée à occuper le domaine public, rue de Montesquiou (D402), devant le domicile de Monsieur SEHILI Kalil et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande: livraison de béton.

Article 2:

La présente autorisation est délivrée pour le jeudi 27 juin 2024 de 13 h à 18 h.

Article 3:

Pendant la période susvisée, une seule voie de circulation sera maintenue sur l'emprise des travaux et un sens de circulation alterné manuel sera mis en place.

Article 4:

Monsieur le Maire, Monsieur SEHILI Kalil et les services municipaux de Maupertuis sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Le 25/06/2024

Dominique CARLIER
Maire de Maupertuis

Pour extrait certifié conforme

